



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E100801

VALABLE JUSQU'AU 31/12/2025

ÉDITÉ LE 12/12/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/05/2015

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 16/03/2016  
10 000

Raison sociale : GENDREAU GWENAEEL

7 RUE DE LA SOURCE  
53360 SIMPLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Téléphone : 02 43 37 78 94

Fax : 02 43 37 78 94

Siret : 811 453 216 00012

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5001848-1

Portable : 06 38 82 19 36

Site Internet :

E-mail : gwenael.gendreau@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 608 296 53M /0008

Responsabilité légale :

GENDREAU GWENAEEL GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 608 296 53M /0008

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/12/2024

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                       | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Électricien,Plombier) | 05/12/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |
| o Ventilation mécanique                                                  | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS  
81, RUE DES PONTS DE CE  
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.